

**DÉLIBÉRATION N°CM-2022-036  
Séance du 07.07.2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Location du local communal situé 2 ter rue de Poste aux Loges-en-Loges à une association et fixation du loyer**

Date de la convocation : 01.07.2022

Date d'affichage de la convocation : 01.07.2022

Date de publication de la liste des délibérations : **15 JUIL. 2021**

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Représentés	2
Absents excusés	3
Votants	16

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en mairie, 2 Grande Rue, aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Georges GÉRAULT - Franck GUGLIELMAZZI - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Jean-Côme RIVIÈRE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

MME Audrey COURTOIS ayant donné pouvoir à MME Houria BENSEKHRIA – M Sébastien MÉRIAUX ayant donné pouvoir à M Paul-Etienne LEGRAIS

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

MME Odile CONROY – MM Jean-Marie GÉRARD - Pierre-Yves PARISELLE

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

MME Sylvie PERRAUD, Première adjointe au Maire

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 ;

VU la délibération n°2019-01 du 31 janvier 2019 a portant fixation du loyer du local professionnel situé 2 ter rue de la Poste aux Loges-en-Josas, appartenant à la commune ;

VU la restitution du local par l'occupant actuel ;

VU la demande de l'association No Stress, en date du 16 mai 2022, de bénéficier de ce local ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite poursuivre l'accueil d'activités en rapport avec la santé et le bien-être sur son territoire ;

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Madame le Maire à louer le local communal situé 2 ter rue de la Poste aux Loges-en-Josas à l'association No Stress dont le siège social est situé 23, rue de Buc, 78350 Les Loges-en-Josas ;

**FIXE** le prix du loyer mensuel toutes charges comprises, à compter du 1er août 2022 comme suit :

M <sup>2</sup>	ADRESSE	SITUATION	ANNEXE	LOYER TTC
29	2 ter, rue de la Poste	Rez-de-chaussée	Néant	433,00 €

**DIT** que les loyers seront réglés d'avance avant le 5 de chaque mois à la commune des Loges-en-Josas ;

**DIT** que le montant du loyer pourra être révisé annuellement suivant l'indice de référence (L'ILAT) publié par l'INSEE et entrant en vigueur le 1er janvier de l'année suivante.

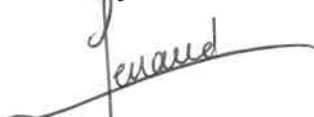
DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 16  
MAJORITÉ REQUISE : 10  
POUR : 16  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Les Loges-en-Josas, le 15 JUIL. 2021

Le Secrétaire de séance,  
Première adjointe au Maire

  
Sylvie PERRAUD



Le Maire,

  
Caroline DOUCERAIN

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Location du local communal situé 2 ter rue de Poste aux Loges-en-Loges à une association et fixation du loyer

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/07/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/07/2022

---

**Numéro de l'acte :** CM-2022-036 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803436-20220707-CM-2022-036-DE

---

**Date de décision :** 07/07/2022

**Acte transmis par :** Isabelle JACQUES

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations